

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
560 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, **le quatorze octobre**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	08/10/2025
Présents :	20	Date d'affichage :	08/10/2025
Votants :	22	Date de publication :	08/10/2025

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DESCAMPS** Gil, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

BELMONTE Sophie, pouvoir à **RAFFELLI** Gaël, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Étaient absents :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2025-046	RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des effectifs - création et suppression d'emploi
-------------------------------------	--

Vu l'article L2313-1 du CGCT.

Considérant que le conseil municipal étant seul compétent pour la suppression et la création d'emplois et pour toutes modifications du tableau des effectifs.

Considérant la volonté politique de monsieur le Maire en tant qu'autorité territoriale d'établir une gestion des ressources humaines communales rationalisée.

Suite à la nouvelle organisation du centre de loisirs des mercredis et un accès dérogatoire pour passer à un cadre d'emploi supérieur, des mouvement RH en interne sont à prévoir.

Cela amène certains agents à modifier leur temps de travail ou à créer un nouveau grade.

Il est proposé :

- De créer un poste d'agent de cantine et entretien, du cadre d'emploi des adjoints techniques à hauteur de 30.75 heures (centièmes) par semaine.
- De supprimer un poste d'agent de cantine et entretien, du cadre d'emploi des adjoints techniques à hauteur de 33 heures par semaine.

Il est également proposé :

- De créer un poste du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à hauteur de 35 heures par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- De créer un poste d'agent de cantine et entretien, du cadre d'emploi des adjoints techniques à hauteur de 30.75 heures (centièmes) par semaine.
- De créer un poste du cadre des rédacteurs territoriaux à hauteur de 35 heures par semaine.
- De supprimer un poste d'agent de cantine et entretien, du cadre d'emploi des adjoints techniques à hauteur de 33 heures par semaine.
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence
- De dire que les crédits seront inscrits au budget principal, chapitre 012 « charges de personnel », article 6411 « Personnel titulaire ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jérôme GRAUSI

Yves MARTELIN

